

SOMMAIRE

La Grande Ourse Voyages Adaptés • Hiver 2019-2020

ORGANISATION DE NOS SÉJOURS	
Le mot de l'équipe	
Autonomie et fatigabilité	
Accompagnement	3
Suivi médical	
Inscription	[
Argent personnel	6
Assurances	
Organisation transport	8
Villes de prise en charge	C
Aides possibles	
Sommaire séjours hiver 2019-2020	
Carte des séjours en France	
Carte des séjours à l'étranger	
Informations pratiques	
SÉJOURS DE VACANCES HIVER 2019-2020	
Étranger	
Détente et Découvertes	
Montagne	
Bord de mer	
INSCRIPTION	
Bulletin de pré-réservation	
Dossier de réservation La Grande Ourse	39
INFORMATIONS	
Conditions particulières	47
Conditions générales de vente	48

NOS PRIX COMPRENNENT

L'hébergement, la restauration, l'encadrement, les transports, les activités, les excursions et l'assurance responsabilité civile / rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

Les dépenses à caractère personnel, les dépenses médicales inhérentes au vacancier, les assurances annulation / bagages / interruption.



Une fois n'est pas coutume, le temps des vacances est à l'honneur!

« La Grande Ourse » revient cette saison encore, avec une sélection de destinations privilégiées pour terminer cette année de la meilleure des façons !

Pendant que le sablier s'écoule tranquillement, nous vous donnons rendez-vous pour des moments d'exception en perspective! Armez-vous de patience, le décompte est lancé et l'échéance approche!

Ce sera peut-être l'occasion de retrouvailles pour certains d'entre vous ou de nouvelles rencontres pour d'autres et c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons cet hiver pour vos vacances. Cette période de l'année sera pour tous un instant tout particulier, c'est certain!

Une seule difficulté pour vous et pas des moindres : choisir !

Comment se projeter entre : évasion, détente, voyage, douceur, vigueur, sports d'hiver, découverte, mer, montagne...? Nous vous proposons de vous imaginer dans des lieux tels que Nice ou Châtel, au marché de Noël de Strasbourg ou à la patinoire, dans les Vosges ou dans le Jura, sur des skis, en raquettes ou en compagnie de chiens de traîneaux... Laissez libre cours à vos envies!

Une fois orienté, tout s'accélère jusqu'aux départs et nous veillerons alors à ce que votre séjour puisse être à votre rythme mais aussi individualisé.

Vous profiterez ainsi du bien-être ambiant procuré par la saveur des fêtes de fin d'année.

Pour cela, avec nos partenaires qui suivent notre chemin dans l'élaboration de séjours de qualité, nous vous apporterons tout le nécessaire à la réussite de vos vacances.

Il en va de même pour nos accompagnateurs qui seront là sur le terrain pour se consacrer à une prise en charge sécurisée adaptée à chacun et au dynamisme du séjour.

« La Grande Ourse – Voyages Adaptés » est aujourd'hui une agence de voyages reconnue. Afin de continuer à vous accompagner fidèlement dans l'organisation de vos vacances, notre agence évolue en prenant le statut de société. Cette évolution, qui ne changera rien dans sa mission ni dans ses objectifs, lui permettra de continuer à améliorer la qualité des séjours ainsi que de consolider sa crédibilité auprès de tous les partenaires et prestataires associés au projet.

Il est désormais l'heure de prendre le temps de se laisser porter par ces quelques pages de voyages!

Comptez sur nous pour vous aiquiller et vous apporter notre soutien tout au long de cette période!

Toute notre équipe vous souhaite dès à présent de très belles vacances de fin d'année ! A bientôt,

Amandine, Benoit, Bertrand et Yoann



AUTONOMIE ET FATIGABILITÉ

Les séjours proposés s'adressent aux adultes en situation de handicap mental dont le comportement est stabilisé, sans soins médicaux quotidiens et qui ne présentent pas de déficience motrice majeure nécessitant un fauteuil roulant ou un déambulateur. Pour le bien-être des vacanciers, nous avons défini, pour chacun de nos séjours, trois niveaux d'autonomie des personnes accueillies. Le niveau d'autonomie du vacancier est basé sur la gestion de son quotidien et de sa prise en charge : toilette, habillement, activités, comportement, fatigabilité et argent personnel. Nous tenons à vous informer qu'une personne peut avoir un comportement différent sur son lieu de vacances et dans sa vie courante.

> PERSONNE DE BONNE AUTONOMIE

- Se prend en charge totalement dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, gestion du linge,...)
- S'exprime facilement et émet des choix dans les activités proposées
- Pas de problème de comportement / Comportement sociable
- Pas de problème de motricité / Bonne condition physique
- Bonne notion de gestion de l'argent personnel (surveillance discrète lors des achats)

> PERSONNE AUTONOME

- Se lave seul et s'habille seul, une surveillance discrète peut être nécessaire
- Peut nécessiter d'être stimulé dans les activités proposées
- Pas de problème de comportement mais peut nécessiter un temps d'adaptation
- Se déplace sans difficulté mais peut être fatigable
- Peut nécessiter une aide dans la gestion de l'argent personnel

> PERSONNE D'AUTONOMIE RELATIVE

- Peut nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette et la gestion de la vêture
- Besoin de stimulation possible dans les choix et les activités
- Pas de problème de comportement mais un temps d'adaptation peut être nécessaire
- Se déplace sans difficulté mais peut être fatigable
- Nécessite une aide dans la gestion de l'argent personnel

Afin d'accompagner au mieux nos vacanciers dans le choix de leur séjour de vacances, nous avons souhaité mettre en place un indicateur permettant d'évaluer la fatigabilité d'un séjour selon ses caractéristiques. Cet indicateur comprend différents paramètres, il doit être interprété avec prudence, n'hésitez pas à nous solliciter pour vous accompagner dans votre choix. Il tient compte de la fatigabilité liée au lieu d'hébergement et/ou aux excursions et activités pratiquées.

Nous avons évalué chacun de nos séjours, et les avons classés selon une échelle de 5 niveaux, du séjour le moins fatigant au plus fatigant afin de vous permettre de mieux les apprécier et de les sélectionner en connaissance de cause :

- Indice 1/5 : peu fatigant, convenant à tout vacancier
- Indice 2/5 : peu fatigant, convenant à tout vacancier mais pouvant causer une fatigue temporaire
- Indice 3/5 : pouvant être ressenti comme fatigant pour certaines personnes en bonne condition physique
- Indice 4/5 : ne convenant qu'à des vacanciers en bonne condition physique
- Indice 5/5 : réservé à des personnes en excellente forme physique et dotées d'une excellente capacité de récupération.

ACCOMPAGNEMENT

Afin de garantir des séjours de vacances adaptés aux besoins et au bien-être des vacanciers, notamment pour la prise en charge au quotidien, les animations, les activités et plus généralement pour le bon déroulement du séjour dans le respect de leur bienêtre, nous organisons des séjours avec un taux d'encadrement d'un accompagnateur pour 4 à 6 vacanciers.

DES ÉQUIPES COMPÉTENTES ET COMPLÉMENTAIRES

Nous organisons le recrutement et constituons les équipes pédagogiques afin que les compétences et les expériences de chacun soient complémentaires tout en tenant compte des profils, des diplômes et formations nécessaires au bon déroulement des vacances des adultes en situation de handicap. Nos équipes encadrantes sont constituées d'un Responsable de Séjour ainsi que d'animateurs et sont issues principalement du milieu socio-éducatif et de l'animation et d'écoles de formation aux métiers du secteur social.

Les activités spécifiques proposées sur certains séjours (équitation par exemple) sont encadrées par des professionnels (brevet d'état, brevet d'éducateur sportif...) conformément à la législation en vigueur. Ces professionnels sont, bien entendu, accompagnés par nos équipes d'animation.

Nous tenons à préciser que nos équipes n'ont pas vocation à se substituer aux équipes éducatives, elles se placent dans un contexte d'accompagnement durant ce temps de vacances. Elles restent en relation avec les familles ou avec les personnes référentes des établissements si le comportement ou l'état de santé du vacancier le nécessite.

FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS

Outre leurs formations et leur expérience propre, chacun de nos accompagnateurs bénéficie d'une formation spécifique dispensée par notre service de formation interne. Des sessions obligatoires sont organisées par région et animées par un permanent de notre agence. Elles ont trait au public accueilli, à la gestion sanitaire, à la vie quotidienne, aux animations et activités ou encore à l'organisation et à la logistique.

FORMATION DES RESPONSABLES DE SÉJOUR

Une formation interne obligatoire est dispensée aux responsables de séjours afin que chaque responsable puisse échanger sur ses expériences et ses attentes. Cette formation se déroule autour de plusieurs ateliers qui reprennent et approfondissent l'organisation du séjour dont ils seront les responsables. Ils doivent également réaliser un projet de séjour en collaboration étroite avec les membres de leur équipe.

LA COORDINATION DES SÉJOURS : UN SUIVI PERMANENT

Afin d'assurer un contrôle permanent des séjours et un soutien aux équipes d'encadrement, les coordinateurs de secteur ainsi que les permanents de l'agence ont la charge, durant le déroulement des séjours, de maintenir un contact téléphonique quotidien avec les responsables des séjours et de passer, selon les besoins, sur les lieux de séjours afin d'en garantir le bon déroulement et la conformité avec notre cahier des charges.

SUIVIMÉDICAL

INFIRMIÈRE LIBÉRALE ET CABINET MÉDICAL

La Grande Ourse Voyages Adaptés convie, selon les besoins, une Infirmière Diplômée d'État sur chacun de ses séjours pour effectuer tous les soins (injections, pansements,...), remplir les semainiers si nécessaire, donner les consignes de distribution des traitements aux assistants sanitaires des séjours. Nous vous rappelons qu'une ordonnance est obligatoire pour son intervention.

De même, un cabinet médical, proche du lieu de séjour, est informé de la présence de notre groupe et pourra être amené à intervenir auprès de nos vacanciers.

LES JOURNÉES DE TRANSPORT

Pour les journées de transport, une pochette transport isotherme vous sera fournie afin d'y placer les médicaments suffisants pour le voyage aller et le voyage retour.

PENDANT LE SÉJOUR

Durant le séjour et conformément à la législation, tous les traitements seront sous contrôle de nos équipes et rangés dans un contenant fermé à clef, lui-même situé dans un local approprié et fermé à clef.

Pour les vacanciers ayant besoin d'un traitement médical, vous avez le choix entre deux solutions : utiliser les semainiers offerts par La Grande Ourse Voyages Adaptés ou utiliser vos propres semaniers.

Quoi qu'il en soit vous devez obligatoirement fournir l'intégralité des piluliers pour toute la durée du séjour comme cela est indiqué dans la nouvelle instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 qui a pour objet de présenter les évolutions apportées à la procédure d'agrément des organismes de séjours de vacances adaptées organisée par le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015

"Il est recommandé que les traitements soient préparés pour la totalité de la durée du séjour (soit, autant de piluliers que de semaines de vacances) et que les piluliers soient confectionnés en amont du séjour par la personne en situation de handicap, ses proches, son représentant légal ou l'établissement de résidence habituelle".

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX

Toute avance de frais médicaux engagée par La Grande Ourse Voyages Adaptés donnera lieu à une demande de remboursement adressée au responsable légal. Les justificatifs originaux de soins lui seront retournés dès réception du réglement.

ACTES MÉDICAUX DURANT LE VOYAGE

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accepter de convoyer les vacanciers nécessitant des actes médicaux ou infirmiers durant les temps de transport (injections, sondes urinaires,...).

INSCRIPTION

POUR S'INSCRIRE

- 1. Nous faire parvenir par email, par courrier ou par fax le bulletin de pré-réservation (page 37).
- **2**. Nous envoyer le dossier d'inscription, modifié selon la nouvelle instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015, à télécharger sur notre site Internet www.grande-ourse.org (rubrique Réservation / Modalités) accompagné d'un acompte de 30% du prix du séjour plus le montant des assurances facultatives si souscrites.
- > La fiche administrative ainsi que les fiches de renseignements n°1, 2 et 3 doivent oligatoirement être datées et signées par le vacancier ou son représentant légal.
- > Les fiches médicales n°1 et 2 doivent obligatoirement être datées et signées par le vacancier ou son représentant légal et par le médecin traitant.
- > La fiche frais médicaux et soins tiers médicaux (le cas échéant) doit être obligatoirement signée et tamponnée par les personnes habilitées.

À DÉFAUT, LE DOSSIER SERA RETOURNÉ!

LA DATE LIMITE DE PAIEMENT DU SOLDE DU SÉJOUR EST FIXÉE AU PLUS TARD LE 01/11/2019 ET LE 18/10/2019 POUR LES SÉJOURS AVEC TRANSPORT AÉRIEN. TOUT SÉJOUR NON SOLDÉ AVANT LE DÉPART DONNERA LIEU À UNE ANNULATION SANS PRÉAVIS NI REMBOURSEMENT.

IMPORTANT

Lors du choix de la destination, veillez à respecter le degré d'autonomie correspondant aux critères d'accueil du séjour proposé. Dans le cas contraire, nous serions contraints de refuser l'inscription lors de la lecture du dossieret de vous proposer une destination plus adaptée. Veuillez également vous assurer de l'exactitude des informationsindiquées dans le dossier de réservation pour la pleine réussite des vacances.

Les règlements peuvent se faire de 2 manières :

1. Par chèque : à l'ordre de La Grande Ourse

Château Rouge • 274 TER/3 avenue de la Marne • 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

2. Par virement bancaire > IBAN FR76 3000 3003 2800 0202 044 1785 / BIC : SOGEFRPPXXX

À noter : ce compte bancaire est différent de celui qui est utilisé pour l'argent personnel

ATTENTION

Merci de bien vouloir noter notre nouvelle adresse et nos nouvelles coordonnées bancaires.

ARGENTPERSONNEI

GESTION DE L'ARGENT PERSONNEL

Pour toutes les dépenses personnelles du vacancier (boissons, souvenirs, tabac,...), nous conseillons une somme d'environ 30€ par semaine.

N'OUBLIEZ PAS DE TENIR COMPTE DE LA CONSOMMATION DE CIGARETTES POUR LES FUMEURS!

Pour les vacanciers ayant besoin d'un accompagnement pour gérer leur argent, et par mesure de sécurité, nous vous invitons à nous transmettre leur argent personnel <u>au plus tard un mois avant les départs</u>. Aucune somme d'argent ne pourra être acceptée par les accompagnateurs lors des départs!

En termes de gestion, nos équipes d'encadrement respecteront les informations indiquées dans le dossier de réservation préalablement rempli par vos soins. À la fin du séjour le responsable légal recevra une fiche détaillée des dépenses accompagnée des justificatifs d'achats supérieurs à 8€. Nos équipes ont pour consignes de remettre le solde d'argent personnel directement au vacancier si celui-ci est inférieur à 8€. Le cas échéant, le solde de cet argent sera restitué au responsable légal par chèque ou virement bancaire.

Pour les vacanciers souhaitant le gérer seul, ou si l'argent personnel n'est pas transmis à l'organisme au moins un mois avant le début du séjour, la responsabilité de La Grande Ourse Voyages Adaptés ne pourra aucunement être engagée en cas de perte ou de vol. De plus, La Grande Ourse Voyages Adaptés ne pourra être tenue pour responsable de la nature des achats et des sommes dépensées pendant le séjour.

Les règlements peuvent se faire de 2 manières :

1. Par chèque : à l'ordre de La Grande Ourse

Château Rouge • 274 TER/3 avenue de la Marne • 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

2. Par virement bancaire > IBAN FR76 3000 3003 2800 0202 044 2561 / BIC : SOGEFRPPXXX

<u>Attention</u> : ce compte bancaire est différent de celui qui est utilisé pour l'inscription

> DANS LES 2 CAS, MERCI DE PRÉCISER LE NOM DU VACANCIER AINSI QUE SON NUMÉRO DE RÉSERVATION

IMPORTANT

Notre adresse et nos coordonnées bancaires ont changé. Merci de bien veiller à mettre à jour ces informations

ASSURANCES

INCLUS DANS LE PRIX DU SÉJOUR

L'assurance Responsabilité Civile et Rapatriement est incluse dans le prix des séjours. L'assurance Responsabilité Civile est couverte par Hiscox (contrat n° PRC 0190562), celle du rapatriement par APRIL (conditions sur notre site Internet). Cette assurance garantit au vacancier les interventions et les soins médicaux nécessaires ainsi que son rapatriement sur son lieu de résidence si son état de santé le nécessite.

EN OPTION, NOUS VOUS PROPOSONS:

1- L'assurance annulation / bagages (3,5% du prix de vente du séjour)

L'assurance annulation garantit le remboursement des sommes versées en cas d'annulation avant le séjour pour accident ou maladie grave ou décès du vacancier ou d'un proche parent (ascendant et descendant direct, conjoint ou concubin). Une franchise de 50€ sera déduite pour les frais de dossier. L'assurance bagages garantit un remboursement allant jusqu'à 300€ en cas de disparition et détériorations accidentelles consécutives à un vol (ou à une effraction) sur présentation du dépôt de plainte et des justificatifs originaux des objets perdus ou volés. Une franchise de 30€ sera déduite pour les frais de dossier.

2- L'assurance annulation / interruption (4,5% du prix de vente du séjour)

En complément de l'assurance annulation / bagages, cette assurance garantit le remboursement au prorata temporis du séjour en cas d'interruption pour raison médicale du vacancier ou décès d'un proche parent (ascendant et descendant direct). Une franchise de 50€ sera déduite pour les frais de dossier.

Ces assurances interviennent dans les conditions suivantes :

• Maladie grave du vacancier

(y compris l'aggravation d'une maladie antérieure ou des séquelles d'un accident antérieur) ou accident corporel grave. Le vacancier devra fournir impérativement un certificat médical motivé ou un bulletin d'hospitalisation précisant l'impossibilité de participer au séjour ou au voyage.

• Décès du vacancier, de son conjoint, d'un proche parent (ascendant ou descendant direct)

Un certificat de décès devra être fourni à La Grande Ourse Voyages Adaptés ainsi que la preuve de la descendance ou de l'ascendance.

- Toute demande de remboursement au titre de la garantie bagages devra être faite, au plus tard dans les 7 jours, à La Grande Ourse Voyages Adaptés avec les justificatifs originaux et sera envoyée par lettre recommandée avec AR.
- Les garanties annulation / bagages et/ou annulation / interruption doivent être impérativement souscrites et réglées le même jour que l'achat du séjour.

Vous pouvez consulter les conditions générales et spéciales de nos assurances voyage sur notre site Internet : www.grande-ourse.org / Rubrique Réservation / Assurances

ORGANISATION TRANSPORT

LES MODES DE TRANSPORT

Notre système de transport permet d'optimiser la durée du trajet en privilégiant des transferts les plus directs possible vers les lieux de séjours dans le respect du bien-être et de la sécurité de chaque vacancier. Les horaires ainsi que les lieux de rendez-vous sont communiqués environ un mois avant les départs.

VOYAGE EN AUTOCAR

Pour les voyages aller et retour, La Grande Ourse Voyages Adaptés a fait le choix d'organiser la grande majorité des transports avec des autocars de grand tourisme, conduits par des conducteurs professionnels et offrant les meilleures garanties de sécurité. Ce sont des véhicules de grand confort qui permettent à nos vacanciers de voyager dans les meilleures conditions. Pour information, un autocar parcourt en moyenne 70 à 80 km en 1 heure sans compter les éventuels aléas de la circulation et le temps de pause obligatoire que doivent repsecter les chauffeurs. En fonction de la taille des groupes et des trajets, d'autres moyens de transports pourront être utilisés (minibus, train, avion, taxi...). Les temps de trajet peuvent être longs et fatigants. À ce titre, il est recommandé de veiller au choix de la destination en tenant compte de l'éloignement géographique. Dans l'optique de vous proposer des prises en charge de proximité, nous organisons des arrêts supplémentaires le long de l'itinéraire et les trajets ne sont pas toujours directs. Des temps de pause sur des lieux de correspondance spacieux et confortables sont organisés pour les longs trajets, afin que les vacanciers puissent se restaurer, se distraire et se reposer.

VOYAGE EN AVION

Pour tous les séjours nécessitant un déplacement en avion, un courrier vous sera envoyé pour vous proposer différentes options suivant les heures de départs et d'arrivées. Ces options sont possibles à l'aller et/ou au retour :

- Un rendez-vous directement à l'aéroport le jour du départ.
- Un accueil la veille du départ, dans une des gares SNCF de Paris moyennant la somme de 120€
- > incluant l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement, la restauration, les transferts gares / hébergement et aéroport.
- Un accueil le jour même du départ, dans une des gares SNCF de Paris moyennant la somme de 50€
- > incluant l'accueil, l'accompagnement et le transfert gare/aéroport.

VOYAGE EN TRAIN

Cette solution peut réduire la durée du trajet mais reste exceptionnelle en raison des contraintes de transferts vers la gare de départ ou depuis la gare d'arrivée.

VOYAGE SEUL

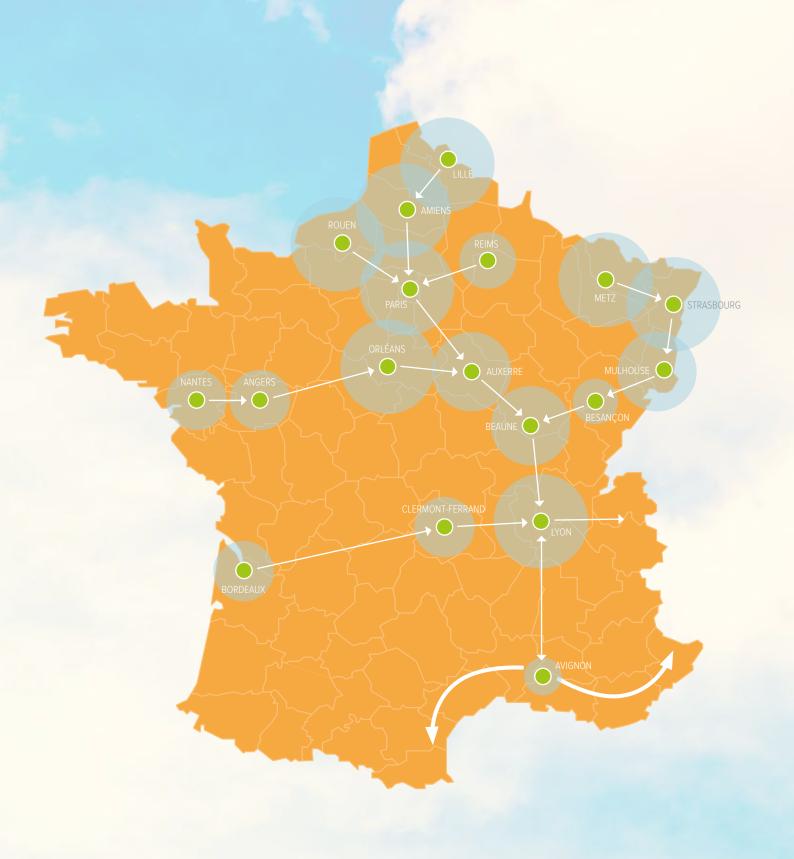
Pour les séjours en France, nous invitons vivement les vacanciers qui le souhaitent à se rendre directement sur les lieux de séjour. Ils peuvent aussi choisir notre formule "accueil en gare". Un accompagnateur de La Grande Ourse Voyages Adaptés prendra en charge le vacancier à la descente du train à la gare la plus proche du lieu de séjour. Une réduction de 150€ sera ainsi proposée pour les personnes n'utilisant pas nos transports (75€ par trajet et par personne). Sauf cas particulier, afin de faciliter la prise en charge, les vacanciers voyageant seuls devront arriver le lendemain du début du séjour et repartir la veille de la fin du séjour.

NOTRE ORGANISATION

Si l'établissement dans lequel réside le vacancier se situe à moins d'une heure de trajet de la ville de départ (points verts sur la carte ci-contre), nous assurons la prise en charge sur l'établissement, et ce, à partir de 5 vacanciers inscrits aux mêmes dates de départ et de retour (hors séjours aériens) et partant sur le même lieu de séjour ou à proximité de celui-ci, sans coût supplémentaire. Dans les autres cas, veuillez nous consulter pour une étude personnalisée.

Pour le confort des vacanciers, n'hésitez pas à vous regrouper entre différentes structures ou services éducatifs pour une prise en charge sur un lieu de votre choix. Cela vous permet, quelle que soit votre ville de départ, d'accéder aux séjours proposés par l'agence.

VILLES DE PRISE EN CHARGE



AIDES POSSIBLES

Nous vous rappelons que divers dispositifs publics et privés sont à disposition de vos résidents et usagers pour leur faciliter l'accès aux vacances. Vous trouverez, ci-dessous, le détail de chacun de ces dispositifs. Pour vos demandes de prise en charge, notre surcoût handicap s'éléve à 40%.

LES DISPOSITIFS PUBLICS

La Prestation de Compensation du Handicap

Elle prend en charge les aides techniques et humaines ou les aménagements d'infrastructures (hébergement, véhicules) liés au handicap. Si vous êtes bénéficiaire de la PCH, vous pouvez demander une prise en charge au titre des surcoûts liés au transport ou des aides spécifiques ou exceptionnelles pour les vacances. Les non bénéficiaires de la PCH peuvent également solliciter leur MDPH qui dispose d'un Fonds Départemental de Compensation du Handicap destiné à la prise en charge partielle ou totale du surcoût lié au handicap. La demande est à adresser par courrier à la MDPH de votre lieu de résidence, en faisant ressortir le surcoût lié au handicap de votre projet de vacances.

Attention : il est nécessaire de s'y prendre à l'avance, le temps de réponse étant long.

La Caisse d'Allocations Familiales

Elle distribue des Bons Vacances sous conditions de ressources. Des aides complémentaires peuvent être accordées. Les conditions d'attribution sont variables selon des départements : il est nécessaire de se renseigner auprès de la CAF de votre département.

Les Centres Communaux d'Action Sociale

Ils peuvent être sollicités dans le cadre de vos besoins en soutien financier pour un départ en vacances.

Les services sociaux des Caisses Primaires d'Assurance Maladie disposent d'un fonds de secours pour les personnes ayant de très faibles ressources. Ils peuvent notamment être sollicités pour la prise en charge des frais de transports adaptés.

Les collectivités territoriales

Les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux disposent de services sociaux que vous pouvez contacter pour demander à bénéficier d'une aide pour le financement de votre budget vacances.

L'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) est un organisme public dont la mission est de développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous, et notamment les personnes les plus fragiles. Dans le cadre de sa politique sociale, l'ANCV attribue des Aides aux Projets Vacances destinées aux publics défavorisés. Ces aides sont des redistributions des surplus financiers générés par les Chèques-Vacances (chèques périmés et non utilisés) et sont destinées à aider les départs en vacances des personnes en situation de fragilité économique et sociale : jeunes, adultes isolés, familles monoparentales et personnes en situation de handicap. Ces aides sont versées sous forme de Chèques-Vacances.

LES DISPOSITIFS PRIVÉS

Les mutuelles

Elles peuvent disposer d'une ligne budgétaire pour des actions sociales en faveur de leurs adhérents. Il ne faut pas hésiter à contacter le service adhérents pour savoir si vous êtes éligibles à une aide exceptionnelle dans ce cadre.

Les Caisses de Retraite

Régime général ou caisses complémentaires, l'action sociale des caisses de retraite peut prendre en charge une partie de votre budget vacances.

Les Comités d'Entreprises

Certains CE ont un budget alloué à la problématique du handicap et peuvent attribuer des aides à leurs salariés ou à leurs ayantdroits pour le financement de leur projet de vacances.

NOS SÉJOURS ADAPTÉS • HIVER 2019-2020

NOS SÉJOURS HIVER 2019-2020	AUTONOMIE	С	IF	7 JOURS 27/12/2019 au 02/01/2020	11 JOURS 23/12/2019 au 02/01/2020
-----------------------------	-----------	---	----	---	--------------------------------------

	SÉJOURS À L'ÉTRANGER						
15	ALLEMAGNE / Berlin / Un bain de dynamisme	А	ВА	С	3	-	1895 €
16	ITALIE / Milan / Ville d'art et d'histoire		ВА	С	4	-	1945 €
17	ESPAGNE / Barcelone / La ville aux mille attraits		ВА	С	4	-	1745 €
18	MAROC / Traditions de l'Orient		ВА	С	4	-	2245€

	SÉJOURS DÉTENTE & DÉCOUVERTES							
19	MAGIE DE NOËL EN ALSACE / Luttenbach	AR	А		С	2	-	1545 €
20	BIEN-ÊTRE ET ÉVASION VOSGIENNE / La Bresse	AR	А		С	2	-	1745 €
21	MARCHÉS DE NOËL ALSACIENS / Burnhaupt-le-Haut			ВА	С	3	-	1595 €
22	LA NEIGE EN FÊTE / Gérardmer			ВА	С	3	-	1745 €
23	MARCHÉ DE NOËL / Strasbourg			ВА	С	3	1495 €	2190 €
24	VOYAGE DANS LE TEMPS / Besançon		А	ВА	С	3	1290 €	1645 €
25	AUX SOURCES DU BIEN-ÊTRE / Évian-les-Bains		А	ВА		1	-	1695 €

	SÉJOURS MONTAGNE							
26	GÉRARDMER / Les Vosges au naturel			ВА	С	3	-	1745 €
27	METABIEF / Au coeur du Jura	AR	А		С	2	-	1845 €
28	CHAPELLE D'ABONDANCE / Noël montagnard		А	ВА	С	3	-	1645 €
29	CHÂTEL / Spécial sports d'hiver !			ВА		4	-	1545 €
30	ÉVIAN-LES-BAINS / Entre lac et montagnes		А	ВА	С	1	-	1695 €
31	BARATIER / Chiens de traîneaux		А	ВА	С	3	-	1645 €

	SÉJOURS BORD DE MER										
32	NICE / La Riviera française			ВА	С	4	1290 €	1595 €			
33	THÉOULE-SUR-MER / Douceur de la Côte d'Azur	AR	А		С	2	-	1845 €			
34	FRÉJUS / Tentations méditerranéennes		А	ВА	С	2	-	1795 €			
35	PORT-DE-BOUC / Aux portes de la Camargue			ВА	С	3	-	1645€			

SÉJOURS EN FRANCE



ORGANISATION DU TRANSPORT ET VILLES DE PRISE EN CHARGE : VOIR PAGES 8 & 9

<u>Contact et informations</u> : 03 66 72 62 19 ou transport@grande-ourse.org

SÉJOURS À L'ÉTRANGER











Transport aérien ou ferroviaire

Uniquement au départ des aéroports et gares de Paris Carte d'identité valide ou Passeport <u>obligatoire</u> Nous vous recommandons également de vous munir impérativement de la carte européenne d'assurance maladie

Options et consignes

Se reporter aux pages n°8 et 14



INFORMATIONS PRATIOUFS

> SPÉCIFICITÉS DE CERTAINS SÉJOURS

ALLEMAGNE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide* ou Passeport
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 49

• ITALIE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide* ou Passeport
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 39

ESPAGNE

- Documents obligatoires : Carte d'identité valide* ou Passeport
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 34

MAROC

- Document obligatoire : Passeport valide au moins 3 mois après l'arrivée
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 212

Nous vous recommandons de vous munir impérativement de la Carte Européenne d'Assurance Maladie pour les séjours suivants: **Allemagne, Espagne et Italie.**



PERSONNE DE BONNE AUTONOMIE



PERSONNE AUTONOME



PERSONNE D'AUTONOMIE RELATIVE



ACCUEIL COUPLE



ASCENSEUR DISPONIBLE



HÉBERGEMENT DE PLAIN PIED



HÉBERGEMENT AVEC ESCALIERS



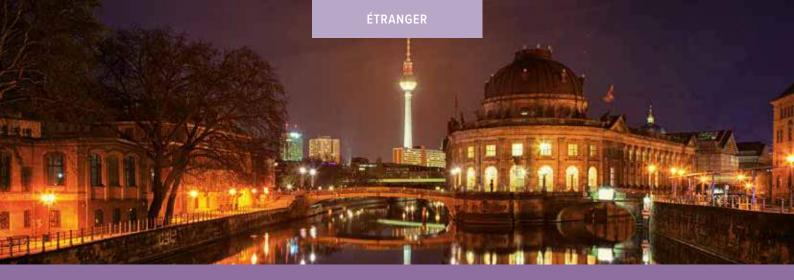
PISCINE SUR PLACE

* Pour les cartes d'identité délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013, bénéficiant d'une prolongation de 5 années supplémentaires, le ministère des affaires étrangères recommande de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une Carte d'Identité Nationale portant une date de validité dépassée (bien qu'elle soit considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité). En effet, si les autorités des pays étrangers sont informées de cette nouvelle mesure, il ne peut être garanti que celle-ci soit comprise et assimilée par d'autres acteurs (compagnies aériennes, banques, commerces...).

Concernant nos séjours avec transport aérien, toute détention de médicaments doit pouvoir être justifiée par une prescription médicale.



Notre agence de voyage dispose de l'**agrément ANCV** qui permet à vos résidents et usagers de régler, en partie ou en totalité, leurs séjours de vacances par l'intermédiaire de chèques vacances. Le chèque vacances est utilisable toute l'année pour des prestations en France (y compris les DOM-TOM) et à destination des pays de l'Union Européenne. Ce dernier est valable 2 ans en plus de son année d'émission. N'hésitez pas à nous contacter (03 66 72 62 18) pour de plus amples informations et à consulter le site Internet **www.ancv.com.**



ALLEMAGNE (Berlin) • Un bain de dynamisme



Découvrez cette jeune capitale combinant un passé chargé d'histoire et un avenir plein de promesses, visitez un célèbre musée de cire et un zoo de réputation mondiale.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



ZOO DE BERLIN

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



MUSÉE MADAME TUSSAUDS



PALAIS DU REICHSTAG



<u>POINTS FORTS</u>: Sauna sur place

Mais aussi

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

Avion au départ de Paris Accueil la veille et options : page 8

CARTE D'IDENTITÉ VALIDE OBLIGATOIRE

IMPORTANT:

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5







PUBLIC

12 personnes autonomes et de bonne autonomie 2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel***
proche du centre-ville
Chambres de 2 à 3 personnes
avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Transports urbains

RESTAURATION

Pension complète Repas de midi pris au restaurant

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

11 JOURS • 1895 € Hors assurance



ITALIE (Milan) • Ville d'art et d'histoire



Découvrez la capitale lombarde et ses trésors architecturaux, explorez ses environs au pied de la majestueuse chaîne alpine, savourez des vacances à l'italienne l

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR





POINTS FORTS:

Proche du centre-ville Au pied des Alpes

Mais aussi

Activités à la carte, soirées animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



DÔME DE MILAN



STADE SAN SIRO

TRANSPORT

Avion au départ de Paris Accueil la veille et options : page 8

CARTE D'IDENTITÉ VALIDE OBLIGATOIRE

IMPORTANT:

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



ADICE DE FATIGABILITÉ : 1/5







PUBLIC

12 personnes de bonne autonomie 2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel***
proche du centre-ville
Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Transports urbains

RESTAURATION

Pension complète Repas de midi pris au restaurant

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

11 JOURS • 1945€ Hors assurance



ESPAGNE (Barcelone) • La ville aux mille attraits



Visitez la prodigieuse capitale catalane avec ses trésors architecturaux et son stade de football mythique, et profitez de la douceur du climat de la Costa Brava.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



LA SAGRADA FAMILIA

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



FC BARCELONA



GÉRONE



POINTS FORTS:

Proche du centre-ville

Mais aussi

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

Avion au départ de Paris Accueil la veille et options : page 8

CARTE D'IDENTITÉ VALIDE OBLIGATOIRE

IMPORTANT:

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



NDICE DE FATIGABILITÉ : 1/5







PUBLIC

12 personnes de bonne autonomie 2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel***
proche du centre-ville
Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

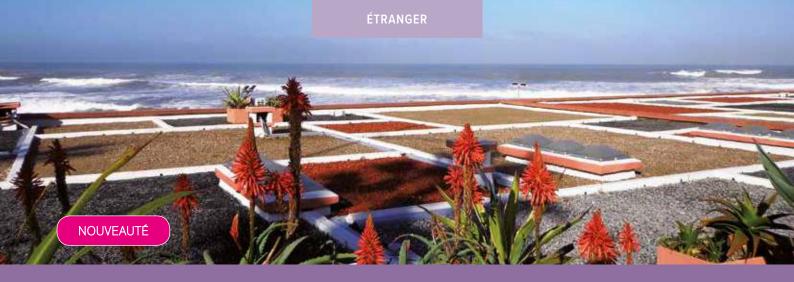
Transports urbains

RESTAURATION

Pension complète

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

> 11 JOURS • 1745 € Hors assurance



MAROC • Traditions de l'Orient



Un séjour face à la mer plein d'exotisme pour terminer l'année : flânez dans les ruelles de la médina, respirez les senteurs des souks, le dépaysement est garanti!

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



CROCOPARC

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



MÉDINA



KASBAT SOUSS



POINTS FORTS:

Piscine sur place Vue sur la mer

Mais aussi

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

Avion au départ de Paris Accueil la veille et options : page 8

PASSEPORT VALIDE OBLIGATOIRE

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



NDICE DE FATIGABILITÉ : 1/5









PUBLIC

12 personnes de bonne autonomie 2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel*** club tout confort, animé Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes Piscine sur place Face à la mer

EXCURSIONS

Transports urbains

RESTAURATION

Pension complète

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

> 11 JOURS • 2245 € Hors assurance



MAGIE DE NOËL EN ALSACE • Luttenbach



Flânez dans cette splendide région d'Alsace au rythme des sabots des chevaux, savourez ses traditions festives entre petits gâteaux de Noël et célèbres fromages!

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



COLMAR ET SON MARCHÉ DE NOËL

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



ÉCOMUSÉE D'ALSACE



MAISON DU FROMAGE

TO FORTO

POINTS FORTS:

Hébergement labellisé Tourisme et Handicap Au coeur de la vallée de Munster Marché de Noël de Colmar

Mais aussi:

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

ÉQUITATION: 20€ / séance

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5









PUBLIC

15 personnes autonomes et d'autonomie relative 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre de vacances ODCVL Chambres de 2 à 3 personnes avec lavabo

Centre équestre sur place

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1545 € Hors assurance



BIEN-ÊTRE ET ÉVASION VOSGIENNE • La Bresse



Un fabuleux programme, entre évasion au cœur du Parc Régional des Ballons des Vosges à la rencontre d'animaux fascinants et relaxation au sein de l'espace bien-être!

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



POINTS FORTS:

Hébergement labellisé **Tourisme et Handicap** Chiens de traîneaux, Piscine et espace détente

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



MONTAGNE DES LAMAS



ESPACE BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5











PUBLIC

18 personnes autonomes et d'autonomie relative 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre de vacances ODCVL Chambres de 2 à 3 personnes avec douche et lavabo Piscine intérieure Espace bien-être détente avec sauna et hammam

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1745€ Hors assurance



MARCHÉS DE NOËL ALSACIENS • Burnhaupt-le-Haut



Une immersion dans l'extraordinaire patrimoine alsacien, au travers de son fabuleux village-musée vivant et de ses marchés de Noël aux décors enchanteurs.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



ÉCOMUSÉE D'ALSACE

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



EGUISHEIM



MARCHÉS DE NOËL ALSACIENS

U

POINTS FORTS:

Découverte des villages typiquement alsaciens avec leurs marchés de Noël

Mais aussi

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

IMPORTANT:

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 3/5





PUBLIC

15 personnes de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Camping***
Mobil-homes et chalets
Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète Spécialités locales

> 11 JOURS • 1595€ Hors assurance



LA NEIGE EN FÊTE • Gérardmer



Sensations garanties, au cœur du Parc Régional des Ballons des Vosges : la glisse sur la neige sous toutes ses formes, de jour , de nuit, motorisée ou non !

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



CHIENS DE TRAÎNEAUX

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



SKI OU RAQUETTES



FERME AUX RENNES

U

POINTS FORTS:

Hébergement labellisé Tourisme et Handicap Terrasse et vue imprenable sur le lac!

Mais aussi

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

BAPTÊME EN MOTONEIGE : 60€

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 3/5







PUBLIC

18 personnes de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre de vacances ODCVL Terrasses et vue sur le lac Chambres de 2 à 3 personnes avec douche et lavabo

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1745€ Hors assurance



MARCHÉ DE NOËL • Strasbourg



Entrez dans la magie de Noël dans la grande tradition d'Alsace, laissez-vous enchanter par sa capitale en l'explorant au fil de l'eau et en profitant de ses attraits.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



CROISIÈRE SUR LE RHIN

Du 23/12/2019 au 02/01/2020 Du 27/12/2019 au 02/01/2020



ZOO DE L'ORANGERIE



STRASBOURG

U

<u>POINTS FORTS</u>: Capitale alsacienne

Mais aussi:

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9 Accueil en gare possible : -75 € par trajet Uniquement pour le séjour de 11 jours

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5







PUBLIC

15 personnes de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Résidence hôtelière au coeur de Strasbourg Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes

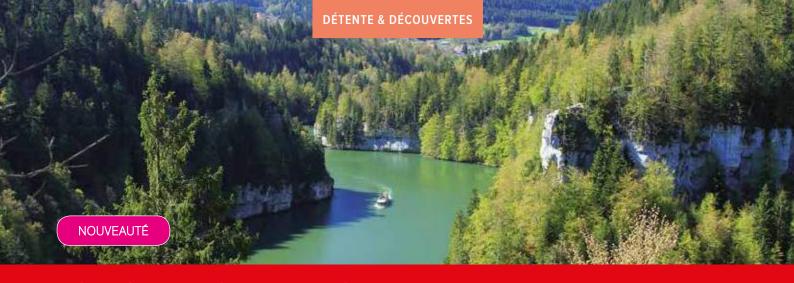
EXCURSIONS

Transports locaux

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 2190 €
7 JOURS • 1495 €
Hors assurance

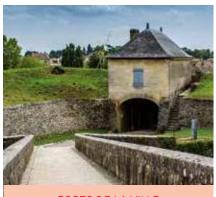


VOYAGE DANS LE TEMPS • Besançon



Faites un plongeon dans le passé au cœur de cette citadelle nichée dans un méandre du Doubs, découvrez la capitale de l'horlogerie et toutes ses richesses historiques.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



FORTS DE LA VILLE

Du 23/12/2019 au 02/01/2020 Du 27/12/2019 au 02/01/2020



ZOO DE LA CITADELLE



MUSÉE DU TEMPS



POINTS FORTS:

Citadelle Vauban classée au patrimoine de l'UNESCO

Mais aussi:

animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9 Accueil en gare possible : -75 € par trajet Uniquement pour le séjour de 11 jours

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 3/5









PUBLIC

15 personnes autonomes et de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre de séjour Éthic Étapes proche du centre-ville Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Transports locaux

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1645€ 7JOURS • 1290€ Hors assurance



AUX SOURCES DU BIEN-ÊTRE • Évian-les Bains



Démarrez 2020 en beauté en vous ressourçant dans les eaux thermales de cette magnifique région au pied des Alpes et en explorant les rives du Léman et leurs secrets.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



POINTS FORTS:

Vue panoramique sur le lac Thermes d'Evian À la frontière suisse et au pied des Alpes

Mais aussi

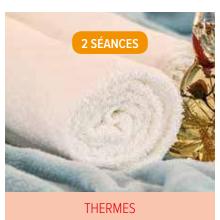
Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



FERME DU PETIT MONT



TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 1/5









PUBLIC

15 personnes autonomes et de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre d'accueil Éthic Étapes situé sur la rive sud du lac Léman avec une splendide vue panoramique Chambres de 2 à 3 personnes avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1695€ Hors assurance



GÉRARDMER • Les Vosges au naturel



Savourez la beauté des paysages vosgiens, en les parcourant à ski, en raquettes, avec des chiens de traîneaux ou encore en motoneige : des souvenirs inoubliables!

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



POINTS FORTS:

Hébergement labellisé Tourisme et Handicap Terrasse et vue imprenable sur le lac!

Mais aussi

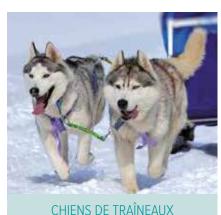
Activités à la carte, soirées animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



FERME AUX RENNES



TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

BAPTÊME EN MOTONEIGE: 60€

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 3/5







PUBLIC

18 personnes de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre de vacances ODCVL Terrasses et vue sur le lac Chambres de 2 à 3 personnes avec douche et lavabo

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1745€ Hors assurance



MÉTABIEF • Au coeur du Jura



Bien-être garanti dans le confort *** de ce village vacances sur les portes du Mont d'Or dans le massif du Jura. Ressourcez-vous en profitant des joies de la neige!

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



U

POINTS FORTS:

Paysages grandioses de la chaîne des Alpes

Mais aussi

Activités à la carte, soirées animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

Du 23/12/2019 au 02/01/2020





TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

IMPORTANT:

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 2/5









PUBLIC

15 personnes autonomes et d'autonomie relative 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances ***
proche des pistes
Prestations de haute qualité
Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1845€ Hors assurance



CHAPELLE D'ABONDANCE • Fééries d'un Noël montagnard



Séjournez dans un site grandiose niché au cœur des Alpes. Ressourcez-vous dans un centre aquatique et profitez des joies de la montagne en hiver et des charmes locaux!

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



FROMAGERIE

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



BIEN-ÊTRE ET RELAXATION



CHÈVRERIE



POINTS FORTS:

Au coeur des Alpes Relaxation et détente au centre aquatique

Mais aussi

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

TYROLIENNE : 40€

MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 3/5









PUBLIC

15 personnes autonomes et de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre d'accueil Éthic Étapes situé sur la rive sud du lac Léman avec une splendide vue panoramique Chambres de 2 à 3 personnes avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1645€ Hors assurance



CHÂTEL • Spécial sports d'hiver!



Le pur plaisir de parcourir les pentes enneigées dans cette charmante station alpine, avec relaxation en centre aquatique et découverte de la richesse des environs.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



POINTS FORTS :

Au coeur d'un village alpin Relaxation et détente au centre aquatique

Mais aussi

animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



BIEN-ÊTRE ET RELAXATION



TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

PARAPENTE: 90€

MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



NDICE DE FATIGABILITÉ : **4/**5





PUBLIC

15 personnes de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Chalet de vacances Label Station Verte Chambres de 3 personnes avec lavabo

EXCURSIONS

Transports locaux

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1545€ Hors assurance



ÉVIAN-LES-BAINS • Entre lac et montagnes



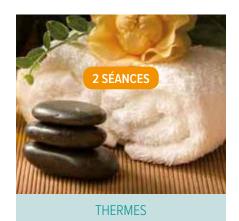
Un séjour régénérant en bordure du lac Léman, entre spectacle des cimes enneigées des sommets alpins, séances thermales et visite de ferme de montagne.

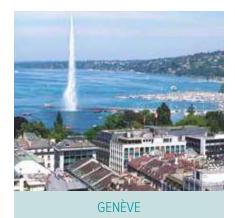
LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



FERME DU PETIT MONT

Du 23/12/2019 au 02/01/2020





TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme
Villes de prise en charge : page 9
CNI OBLIGATOIRE POUR LA SORTIE EN SUISSE
MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE

IMPORTANT

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 1/5









PUBLIC

15 personnes autonomes et de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre d'accueil Éthic Étapes situé sur la rive sud du lac Léman avec une splendide vue panoramique Chambres de 2 à 3 personnes avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète



POINTS FORTS:

Vue panoramique sur le lac Thermes d'Evian À la frontière suisse et au pied des Alpes

Mais aussi

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

11 JOURS • 1695€ Hors assurance



BARATIER • Chiens de traîneaux



Dans ce joli village des Alpes du sud au charme d'autrefois, découvrez une région pleine d'atouts et passez des moments inoubliables avec des chiens de traîneaux.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



POINTS FORTS:

Hébergement labellisé Tourisme et Handicap Au coeur du domaine de Val Ubaye

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



CHIENS DE TRAÎNEAUX



TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 3/5











PUBLIC

18 personnes autonomes et de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village de vacances dans un milieu naturel préservé Chambres de 2 à 3 personnes avec lavabo, douche et toilettes

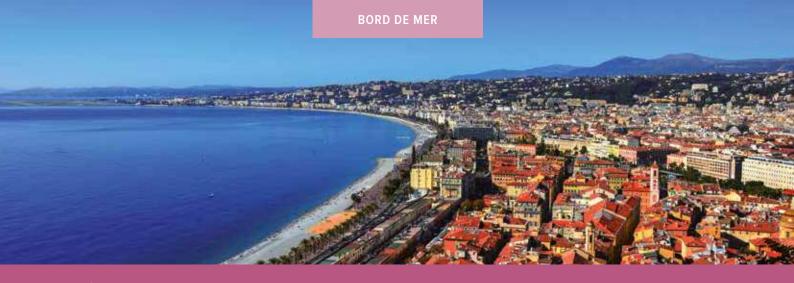
EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1645€ Hors assurance



NICE • La Riviera Française



Cette ville phare de la Côte d'Azur vous charmera par sa beauté et la douceur de son attractions et ses superbes paysages.

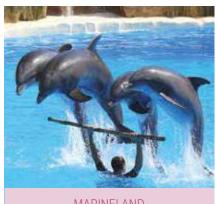
LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Du 23/12/2019 au 02/01/2020 Du 27/12/2019 au 02/01/2020





MARINELAND

POINTS FORTS:

À deux pas du centre-ville historique Marineland

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9 Accueil en gare possible : -75 € par trajet Uniquement pour le séjour de 11 jours

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.









PUBLIC

16 personnes de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Apart'hôtel Adagio À deux pas de la vieille ville Studios de 2 personnes avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Transports locaux

RESTAURATION

Pension complète Repas pris au restaurant

> 11 JOURS • 1595€ 7 JOURS • 1290€ Hors assurance



THÉOULE-SUR-MER • Douceur de la Côte d'Azur



Un décor naturel somptueux, face à la mer, pour une fin d'année d'exception : explorez la côte d'Azur et ses trésors et profitez de sa douceur hivernale.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



MARINELAND

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



NICE



FÊTE DES LUMIÈRES



POINTS FORTS:

Marineland Vue sur la baie de Cannes Village vacances ***

Mais aussi

animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

IMPORTANT:

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5









PUBLIC

15 personnes autonomes et d'autonomie relative 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Résidence hôtelière située dans un village vacances*** En front de mer Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes Terrasse et balcon ayant vue sur la mer

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1845€ Hors assurance



FRÉJUS • Tentations méditerranéennes



Un Noël de rêve dans ce village de vacances au pays des santons! Profitez des attraits typiques de cette magnifique région en bord de mer

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



SAINT-RAPHAËL

Du 23/12/2019 au 02/01/2020



MARINELANI



PARFUMERIE DE GRASSE



POINTS FORTS:

Village vacances ** au coeur d'une pinède Marineland

Mais aussi

Activités à la carte, soirées animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

IMPORTANT:

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5









PUBLIC

15 personnes autonomes et de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances**
situé au coeur d'une pinède
Prestations de haute qualité
Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1795€ Hors assurance



PORT-DE-BOUC • Aux portes de la Camargue



Des vacances riches en découvertes dans cette région pleine d'attraits en bord de mer, entre sites culturels et historiques et rencontre d'animaux.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



LES ARÈNES D'ARLES



MARSEILLE



POINTS FORTS: Sauna sur place

Repas festifs pour Noël et Nouvel An!



Du 23/12/2019 au 02/01/2020

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme Villes de prise en charge : page 9

IMPORTANT:

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ: 3/5









PUBLIC

18 personnes autonomes et de bonne autonomie 3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel**

Chambres de 2 à 3 personnes avec salle de bains et toilettes

EXCURSIONS

Véhicule à disposition

RESTAURATION

Pension complète

11 JOURS • 1645€ Hors assurance



DOSSIER DE RÉSERVATION

IMPORTANT

Lors du choix de la destination, veillez à respecter le degré d'autonomie et l'**indice de fatigabilité** correspondant aux critères d'accueil du séjour proposé. Dans le cas contraire, nous serions contraints de refuser l'inscription lors de la lecture du dossier et de vous proposer une destination plus adaptée. Veuillez également vous assurer de l'exactitude des informations indiquées dans le dossier de réservation pour la pleine réussite des vacances.

INFOS & RENSEIGNEMENTS

Service réservation : 03 66 72 62 18

Ce dossier d'inscription a été revu selon la nouvelle instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10/07/2015. Les fiches de renseignements n°1, 2 et 3 doivent être obligatoirement datées et signées par le vacancier ou son représentant légal. En ce qui concerne les fiches médicales n°1 et 2, celles-ci doivent être obligatoirement datées et signées par le vacancier ou son représentant légal et le médecin traitant.

Le dossier de réservation complet peut être téléchargé sur notre site Internet dans la rubrique Modalités. Celui-ci doit comporter obligatoirement les documents ci-dessous :

- ☐ La fiche administrative
- ☐ Les fiches de renseignements n°1, 2, 3, les fiches médicales n°1 et 2
- ☐ La fiche frais médicaux et soins tiers médicaux avec la copie des ordonnances (le cas échéant)
- ☐ La photocopie de l'attestation d'assurance maladie et de la carte vitale européenne pour les séjours Europe
- ☐ La photocopie de la prescription médicale dactylographiée valable pour la durée du séjour
- Les photocopies de la carte d'identité ou du passeport (le cas échéant)
- L'acompte de 30% du prix du séjour et le montant de(s) l'assurance(s) choisie(s) en option (le cas échéant)

La Grande Ourse • Voyages Adaptés

Château Rouge, 274 TER/3 Avenue de la Marne, 59700 Marcq en Baroeul • Tél. 03 66 72 62 18 • Fax : 03 65 17 04 11 Email : contact@grande-ourse.org

BULLETIN DE PRÉ-RÉSERVATION • La Grande Ourse

À RETOURNER À LA GRANDE Ourse Voyages Adaptés • Courrier : Château Rouge, 274 TER/3 Avenue de la Marne, 59700 Marcq en Baroeul Fax: 03 65 17 04 11 • Email: contact@grande-ourse.org

→ CONTACT ORGANISME PAYEUR (UDAF / FAMILLE / TUTEUR)

→ CONTACT ÉTABLISSEMENT OU FAMILLE

Nom de l'établissement ou de famille :	ımille :					Nom :									Nom :	
Code postal : Ville : Dottablo : Eav :	· ·	:	с	D > .		Code po	: Stal :				Vill€				Code postal :	
Personne à contacter :		Email :	. Yp			Personne	e à cc	ontacter:			<u>-</u>	ax Emî	ail :		Personne à contacter :	
			Prise en charge transport	ge transport			9			o i iii	Pers	Personne	Injection r	Injection nécessaire	1330	Accuration
Séjour	Page	Date du séjour	□ Oui	Non	Nom du	Prénom	ספאם	avec sur	Ant.	ט פורי	V-non	non-voyante		pendant le séjour	Assu	ialice
,	catalogue		Ville de départ (P9)	Ville de retour (P9)	vacancier	vacancier	Н	le séjour	ВА	A AR	• Oui	Oui Non	Oui	Non	Annulation (+3.5%)	Annulation + Inter (+4.5%

Nous vous confirmerons dans les meilleurs délais cette réservation en fonction de la disponibilité de nos séjours. Une fois confirmée, elle sera maintenue 3 semaines, délai durant lequel il faudra nous retourner le dossier complet de réservation accompagné de l'acompte de 30% du montant du séjour et du règlement des assurances choisies.

ature :	
Signa	
- :	
//	
Le	
Le :	
:	
:	
i	
: X	

Email: contact@grande-ourse.org

Partie réservée

FICHE ADMINISTRATIVE

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

Nom et prénom du vacancier :		
Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin Nationalité :		
Adresse :		
Code postal : Ville :		Photo d'identité
Date de naissance : / Ville :		(obligatoire)
Portable:		
N° de sécurité sociale :		
Caisse d'affiliation :		
Autonomie : ☐ Bonne autonomie ☐ Autonome ☐ Autonomie	relative	
Suivi en : ☐ SAVS ☐ Foyer d'hébergement ☐ Foyer de vie	☐ FAM ☐ MAS	
Autre, précisez : Nom de la	structure d'accueil	
Travaille en ESAT : 🗖 Oui 📮 Non Précisez :		
Nom du séjour de vacances :		
Page de la brochure : Dates : du / 2019	9 au / / 2020	
En couple sur le séjour avec :	Chambre commune : 🖵 Oui 📮 Non	
Je souscris l'assurance annulation (3.5% du prix du séjour)	🖵 Oui 📮 Non	
Je souscris l'assurance annulation + interruption (4.5% du prix du	séjour) 📮 Oui 📮 Non	
Je souhaite une prise en charge transport (voir page 9)	🗖 Oui 🗖 Non 📮 Aller 📮	☐ Retour
Ville de départ souhaitée :		
Ville de retour souhaitée :		
Nom / prénom du responsable de l'inscription :	Qualité ·	
Adresse:		
Ville :		
Téléphone(s) : Portable(s) :	Fax :	
Nom / prénom du responsable légal :	Qualité :	
Adresse:		
Ville :	E-mail :	
Téléphone(s): Portable(s):	Fax :	
Nom / prénom de la personne à contacter en cas de besoir	n pendant le séjour :	
Adresse:		
Ville :		
Téléphone(s): Portable(s):	Fax :	

RENSEIGNEMENTS N°1

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

VIE QUOTIDIENNE	Seul	Avec aide ponctuelle	Avec aide permanente
Fait sa toilette			
Prend sa douche			
Se rase			
Se coiffe			
S'habille			
Change ses vêtements			
Reconnait ses vêtements			
Se chausse			
Va aux toilettes			

ALIMENTAIRE	OUI	NON
Mange seul		
Boit seul		
Mange haché		
Mange mixé		
Régime alimentaire		
Précisez :		
Troubles alimentaires		
Précisez :		
Risque de fausse route		
Addiction alimentaire		
Précisez :		

COMMUNICATION	OUI	NON
Comprend		
Langage verbal		
Langage par gestes, gestes tactiles		
Utilise la L.S.F		
Utilise pictogrammes, dessins		
Utilise des sons, cris, vocalises		
Aphasie		
Ecrit		
Lit		
Lit sur les lèvres		
Logorrhées		
Itérations		
Autre :		

LOISIRS / ACTIVITÉS	OUI	NON
Pratique habituelle de sports / loisirs		
Si Oui, le(s)quel(s):		
Aime :		
N'aime pas :		
Contre-indications :		
Sait choisir parmi plusieurs activités		
Bonne résistance physique		
Capable d'une attention prolongée		
A déjà dormi en mobil home		
Peut dormir en haut d'un lit super- posé		

RYTHME ET REPOS	OUI	NON
Se couche tôt		
Se couche tard		
Se lève tôt		
Se lève tard		
Fait la sieste		
Sommeil agité		
Sommeil difficile		
Peurs / angoisses nocturnes		
Besoin d'une surveillance nocturne		
Précisez :		

	Légère	Moyenne	Complète
Déficience visuelle : 🖵 Oui 🖵 Non	·		
Déficience auditive : 🗖 Oui 🗖 Non			

DATE ET SIGNATURE Vacancier ou représentant légal

RENSEIGNEMENTS N°2

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

HABITUDE / COMPORTEMENT	OUI	NON
A peur du bain / douche		
Sociable		
Objet fétiche		
Rituels		
Précisez :		
Charles and annual and		
Gère son argent seul		
Si non précisez :		
Fugueur (tendance à fuguer)		
Si Oui fréquence :		
Date de la dernière fugue :		
Tentative de suicide :		
Date de la dernière tentative :		
Besoins :		
Traubles de la mámaire		
Troubles de la mémoire		
Crises d'angoisse		
S'isole		
Fabulation, délire		
Hallucinations		
Phobies		
Précisez :		
T.O.C		
Mise en danger de soi		
Automutilation		
Agressivité verbale		
Agressivité physique		
Précisez :		
Comportement exhibitionniste		
Troubles sexuels		
Précisez :		
A peur de la foule		
Potomanie		
Kleptomane		
Peurs, craintes :		

DÉPLACEMENTS / SORTIES	OUI	NON
Se repère dans l'espace		
Se repère dans le temps		
Mémorise un trajet		
Sait demander son chemin		
Lit l'heure		
Peut rester seul sur la structure de vacances		
Peut sortir seul en séjour sans accompagne- ment		
Peut sortir en groupe sans accompagnement		
Peut sortir seul le soir		
Peut prendre un repas hors séjour		
Peut utiliser les transports en commun		
S'adapte aux lieux nouveaux		
Fatigable		
Monte et descend un escalier sans difficulté		
Résistant à la marche*		

*Précisez : 🖵 1km / 🖵 3 km / 🖵 5 km / 🖵 10 km

APPAREILLAGE	OUI	NON
Protections (jour / nuit)		
Protections fournies		
Besoin d'un fauteuil roulant		
Besoin de canne / béquille(s)		
Besoin de canne blanche (vue)		
Lunettes		
Lentilles		
Appareil auditif		
Appareil dentaire amovible		
Si Oui, le nettoie seul		
Chaussures orthopédiques		
Synthèse vocale / tablette		
Téléphone portable		
Bas de contention		
Autre:		

DATE ET SIGNATURE Vacancier ou représentant légal

RENSEIGNEMENTS N°3

Date et signature du vacancier ou de son référent éducatif

Eléments complémentaires (pédagogie, attitudes, à éviter)				
<u>Vie quotidienne</u> : (recommandations médicales, toilette, gestion de l'argent personnel, habitudes)				
Comportement (relation avec des inconnus, encadrants, autres vacanciers, participation aux activités)				

DATE ET SIGNATURE Vacancier ou référent éducatif

FICHE MÉDICALE N°1

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal et du médecin OBLIGATOIRES

Adresse:				
	E-mail :			
Téléphone(s):	éphone(s) :			
Est-il joignable pendant le séjour : 🖵 Oui 🛭	☐ Non / Si Non, nom e	t prénom du médecin joignable :		
Adresse:		Code Posta	al :	
Ville :		E-mail :		
Téléphone(s) :	Portable(s):	Fax :		
SANTÉ / MÉDICAL OUI	NON	ALIMENTAIRE	OUI	NON
Traitement médical		Allergie alimentaire		
Prend son traitement seul		Précisez :		I
Enurésie diurne*				
Enurésie nocturne*		LOISIRS / ACTIVITÉS	OUI	NON
Encoprésie diurne*		Sait nager		
Encoprésie nocturne*		Peut se baigner avec surveillance		
Contraceptif		Peut se baigner sans surveillance		
Précisez :		Participation à une activité soutenue		
Si Oui, gère seul(e)		Exposition au soleil modérée		
Règles douloureuses		HABITUDE / COMPORTEMENT	OUI	NON
Règles abondantes		Fumeur		
Règles aménorrhées		Si oui gère seul		
Date des dernières règles :		Si non précisez :		
Hyper-salivation		Peut consommer de l'alcool		
Cardiaque		Si Oui gère seul		
Diabétique		Risques liés à la consommation d'alcool		
Injection insuline pendant le séjour		Précisez :		
Précisez fréquence :				
Gère seul ses injections		HOSPITALISATION / INTERVENT	ION CHIRU	RGICALE
Addiction		Nous, soussignés (le vacancier ou son	représentant	légal) :
Précisez :				
Allergies		autorisons le transfert à l'hôpital par ui	•	
Précisez :		SAMU) pour que puisse être pratiquée, talisation chirurgicale, y compris une a	· ·	•
Asthmatique				
Date de la dernière crise :		ATTESTATION DU MÉDECIN		
Epileptique		J'atteste que M. ou Mme		
Epilepsie stabilisée		(le vacancier) est apte à partir en séju		
Date de la dernière crise :		excursions et activités proposées par la	a Grande Ours	e.
*si énurésie ou enc	oprésie, merci de fournir une alèse			
DATE ET SIGNATU	RE	DATE ET SIGNA	TURF	
Vacancier ou représent		Médecin trai		

FICHE MÉDICALE N°2

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal et du médecin OBLIGATOIRES

Déficience / handicap					
☐ Moteur ☐ Sensoriel ☐ Mental ☐ Cognitif ☐	🗖 Psychique 📮 Polyhar	ndicap 🖵 Soc	ial(e)	Groupe sar	nguin :
Précisez:					
Pathologie(s) associée(s) :					
MÉDICAMENTS PRÉPARÉS DANS LES SEMAINIERS		FRÉG	UENCES PRESC	RITES	
À PRENDRE DURANT LE SÉJOUR (joindre les ordonr	nances Matin	Midi	Goûter	Soir	Coucher
MÉDICAMENTS HORS SEMAINIERS		FRÉQUENCES PRESCRITES			
À PRENDRE DURANT LE SÉJOUR (joindre les ordonr	nances) Matin	Midi	Goûter	Soir	Coucher
AUTRES SOINS PRESCRITS DURANT LE SÉJOUF	? (injection, pansement	s, soins infirm	iers divers)		
Je m'engage à transmettre par email à contact@ç ci-dessus, et ce, jusqu'au premier jour du séjour c		orescription mo	odifiant ou com	plétant les inf	ormations
	dernier rappel :				
	dernier rappel :dernier rappel :				
Grippe : ☐ Oui ☐ Non > Date du	dernier rappel :				
Autres :					
DATE ET SIGNATURE		DATE ET SIGNATURE			
Vacancier ou représentant l	égal	ľ	Médecin tra	aitant	

FRAIS MÉDICAUX

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

Je soussigné(e),
Nom: Prénom:
Qualité :
Responsable légal du majeur protégé :
Association de tutelle ou curatelle :
N° de téléphone d'urgence durant les séjours :
Déclare avoir pris connaissance de l'inscription du majeur dénommé, pour le séjour de :
et pris connaissance des conditions générales et particulières de vente de l'organisme La Grande Ourse Voyages Adaptés.
Je m'engage à rembourser les frais médicaux avancés par La Grande Ourse Voyages Adaptés À :
Le://
SOINS & TIERS MÉDICAUX Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES avec la copie des ordonnances
Je soussigné(e),
Nom :
Qualité :
Je sollicite l'intervention d'un tiers médical sur le séjour pour le(s) soin(s) suivant(s) : Injection récurrente Injection ponctuelle Prise de sang / Recueil de données In Pansement In Toilette du vacancier
□ Autre(s), précisez :
 Date(s) du ou des soins :
☐ Je fournis l'ordonnance d'intervention
☐ Je fournis le matériel relatif au(x) soin(s) décrit(s) ci-dessus dans la valise du vacancier
☐ Je fournis l'ordonnance obligatoire pour le matériel relatif au(x) soin(s) décrit(s) pour que La Grande Ourse Voyages Adaptés fasse le nécessaire auprès d'une pharmacie.
À :
Le:///

DATE ET SIGNATURE Vacancier ou représentant légal

CONDITIONS PARTICULIÈRES

PRIX

Le prix des prestations fournies est établi par personne, en Euros (€). Le prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des sanctions et/ou amendes éventuellement infligées aux participants, résultant de l'inobservation du règlement sanitaire et/ou douanier en France ou dans le pays de destination ainsi que des conséquences pouvant en résulter.

PRESTATIONS / RESPONSABILITÉ

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de modifier les programmes de séjours de vacances dans la mesure où ce changement ne modifie en rien la qualité du séjour. La Grande Ourse Voyages Adaptés s'efforcera de prévenir ses clients par avance de toute modification dont elle aura connaissance avant le début du séjour. Pour des raisons de force majeure, cas contraint ou fortuit, les activités et excursions sont susceptibles d'être modifiées ou reprogrammées. Celles décrites sur les pages séjours sont organisées pour toute la durée du séjour. Ainsi, un vacancier ne participant qu'à une partie du séjour ne pourra réclamer la réalisation de toutes les activités et excursions. La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de modifier ou d'annuler un séjour si le nombre nécessaire de vacanciers à sa réalisation n'est pas atteint. Dans ce cas, La Grande Ourse Voyages Adaptés proposera un séjour équivalent ou le remboursement des sommes versées.

ASSURANCES

L'assurance rapatriement et l'assurance responsabilité civile sont incluses dans nos prix de séjours. La Grande Ourse Voyages Adaptés vous recommande les assurances annulation et interruption (voir page 7.

Si votre annulation intervient pour des raisons médicales ou familiales graves et si vous avez souscrit l'assurance annulation lors de votre inscription, celle-ci entrera en jeu à partir de J-30 avant le départ et vous remboursera les sommes retenues par nous (voir page 7).

RÉVISION DES PRIX

Le prix mentionné a été établi sur la base des éléments techniques et économiques en vigueur à la date de son établissement en fonction : du prix du carburant, du taux de change, des taxes légales et réglementaires (en France et à l'étranger), des tarifs hôteliers en vigueur.

Toute modification de ces éléments, y compris modifications de parités monétaires, sera répercutée sur le prix. Le cas échéant, le prestataire fera parvenir le tarif révisé, par écrit, au client. Le prix sera définitivement confirmé et ne subira aucune modification 30 jours avant la date fixée pour le départ, sous réserve du strict respect par le client des conditions de règlement.

REFUS DE DOSSIER / AUTONOMIE NON CONFORME

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de refuser un vacancier dont l'autonomie serait jugée non-conforme aux conditions d'accueil et d'accompagnement mises en place pour le séjour, et ce, à n'importe quel moment.

EXCLUSION ET RÉORIENTATION

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de réorienter sur un autre lieu de séjour (le coût du transfert sera alors facturé à l'établissement) ou de rapatrier un vacancier qui, de par son comportement, son autonomie, une fausse déclaration dans son dossier ou une information volontairement omise, pourrait nuire au bon déroulement du séjour et à l'intégrité physique ou morale des autres vacanciers. Dans ce cas, le vacancier ne pourra prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE REGLEMENT

À la réservation : chèque ou virement d'un montant de 30% du prix du séjour pour sa confirmation et du montant de l'assurance annulation et/ou interruption.

PAIEMENT DU SOLDE

AU PLUS TARD LE 01/11/2019 ET LE 18/10/2019 POUR LES SÉJOURS AVEC TRANSPORTS AÉRIENS

CONDITIONS D'ANNULATION DES PERSONNES N'AYANT PAS SOUSCRIT L'ASSURANCE ANNULATION

Une annulation ne rentrant pas dans les clauses de notre assurance, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont le client est redevable. Toute procédure de remboursement ne peut être entamée qu'à cette condition. Toute annulation doit parvenir par lettre recommandée à La Grande Ourse Voyages Adaptés.

FRAIS D'ANNULATION NE RENTRANT PAS DANS LES CLAUSES DE NOTRE ASSURANCE

- Plus de 60 jours avant le départ : 50 € frais de dossier
- entre 60 et 30 jours avant le départ : 25% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 29 et 21 jours avant le départ : 50% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 20 et 10 jours avant le départ : 70% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 9 et 4 jours avant le départ : 90% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 3 jours et le jour du départ : 100% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier

RÉCLAMATION

Toute réclamation relative aux prestations fournies devra être adressée au prestataire par le client, dans les meilleurs délais, et au plus tard 30 jours après le retour du voyage, par lettre recommandée avec accusé de réception. Il est ici précisé que la responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages ainsi que celles des représentants, agences ou employés de celles-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, aux transports aériens des passagers et de leurs bagages exclusivement. De ce fait, le prestataire ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celles des transporteurs français ou étrangers assurant les transports et/ou les transferts.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Extrait du code du Tourisme)

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. La Grande Ourse a souscrit auprès de la compagnie Hiscox un contrat d'assurance n° PRC 0137603 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis,

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1: L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4: Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que:

1º La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;

 $3^{\circ}\,\text{Les}$ prestations de restauration proposées ;

 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement :

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix :

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le dénart :

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5: L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6: Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

 $1^{\circ}\,Le\ nom\ et\ l'adresse\ du\ vendeur,\ de\ son\ garant\ et\ de\ son\ assureur\ ainsi\ que\ le\ nom\ et\ l'adresse\ de\ l'organisateur\ ;$

 $2^{\circ} \, \text{La destination ou les destinations du voyage et, en cas de s\'ejour fractionn\'e, les différentes p\'eriodes et leurs dates ;}$

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour :

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4;

21º L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ

Article R.211-7: L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8: Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-percu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10: Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11: Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis:

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

MÉMENTO

PRÉ-RÉSERVATION

- 1. Télécharger le formulaire dans la rubrique Réservation / Modalités sur www.grande-ourse.org. Vous trouverez également ce document en page 37 de notre brochure.
- 2. Nous faire parvenir celui-ci par email, fax ou courrier.

La nouvelle instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 impose, depuis sa mise en place, un certain nombre d'obligations concernant les informations contenues dans le dossier d'inscription qui sont transmises aux organismes de voyages adaptés. Nous vous remercions de prendre un soin tout particulier dans la rédaction de celui-ci et de bien vouloir respecter les mentions obligatoires indiquées sur chaque page.

INSCRIPTION

- 1. Télécharger le dossier dans la rubrique Réservation / Modalités sur www.grande-ourse.org Vous trouverez également ce document pages 39 à 45 de notre brochure.
- 2. Nous envoyer celui-ci accompagné d'un acompte de 30% du prix du séjour (plus le montant des assurances facultatives).

La fiche administrative ainsi que les fiches de renseignements n°1, 2 et 3

Elles doivent oligatoirement être datées et signées par le vacancier ou son représentant légal.

Les fiches médicales n°1 et 2

Elles doivent obligatoirement être datées et signées par le vacancier ou son représentant légal et par le médecin traitant.

La fiche frais médicaux et soins tiers médicaux (le cas échéant)

Elle doit être obligatoirement signée et tamponnée par les personnes habilitées.

À DÉFAUT, LE DOSSIER SERA RETOURNÉ!

ASSURANCES (FACULTATIVES)

Vous pouvez consulter et/ou télécharger sur notre site Internet les conditions générales et spéciales de nos assurances voyages dans la rubrique Réservation / Assurances.

CONTACT

La Grande Ourse Voyages Adaptés

Château Rouge • 274 TER/3 Avenue de la Marne • 59700 Marcq en Baroeul

Tél. 03 66 72 62 18 • Fax : 03 65 17 04 11 • Email : contact@grande-ourse.org

La Grande Ourse Voyages Adaptés dispose d'un agrément VAO (Vacances Adaptées Organisées) délivré le 08/04/2019 par la Préfecture de la Région Hauts-de-France

RC Professionnelle: Hiscox / PRC 0190562

Atout France: IM059160006 • Garantie financière: APST

Crédit photos : Fotolia • Pixabay • Wikimedia Commons : Clément Bardot • Images non contractuelles

PROFITEZ DE SÉJOURS DE QUALITÉ EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER www.grande-ourse.org





















Notre agence de voyages dispose de l'**agrément ANCV** qui permet à vos résidents et usagers de régler, en partie ou en totalité, leurs séjours de vacances par l'intermédiaire de chèques vacances.